

CERTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Date de la décision : Novembre 2022

Secteur concerné : Sanitaire (SSR et USLD)

La certification mise en œuvre par la Haute Autorité de santé a pour objet d'évaluer la qualité et la sécurité des soins dispensés et l'ensemble des prestations délivrées par les établissements de santé. Elle tient compte notamment de leur organisation interne et de la satisfaction des patients. Il s'agit d'une procédure obligatoire qui intervient périodiquement tous les 4 ans.

Rapport de certification disponible sur le site de la Haute Autorité de santé (www.has-sante.fr)



DOSSIER DU PATIENT

Évaluation et prise en charge de la douleur en SSR (données 2021)

Pour soulager la douleur, il est indispensable qu'elle puisse être quantifiée et suivie. Cet indicateur mesure la traçabilité de l'évaluation de la douleur dans le dossier du patient.

98/100 →

A

Projet de soins, projet de vie en SSR (données 2021)

Cet indicateur évalue la traçabilité dans le dossier du patient d'un projet de soins, projet de vie comportant les éléments nécessaires à une rééducation coordonnée, élaboré en équipe pluriprofessionnelle, avec la participation du patient.

82/100 ↘

B

ORGANISATION DE LA SORTIE DU PATIENT

Lettre de liaison à la sortie en SSR (données 2021)

Cet indicateur évalue le nombre de séjours pour lesquels la lettre de liaison est remise au patient ET adressée au médecin traitant le jour de sa sortie, ET contient les critères qualité indispensables à la continuité des soins.

78/100 →

B

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS LIÉES AUX SOINS

Hygiène des mains en SSR / SLD (données 2021)

L'utilisation des Solutions Hydro Alcooliques pour l'hygiène des mains des soignants, des patients et des visiteurs, est mesurée par cet indicateur. Elle est comparée à l'utilisation minimale souhaitable nécessaire à la lutte contre les infections nosocomiales.

84/100 ↘

B

Légende : **A B C D E**

La lettre indique la performance de l'établissement. Les meilleurs résultats sont en vert et les moins bons en orange.

Progression par rapport à l'année précédente : → Stable ↗ Augmentation ↘ Baisse

▪ Les indicateurs avec une note inférieure ou égale à **C** font l'objet systématiquement d'un plan d'actions d'amélioration.

▪ SSR : Soins de Suite et de Réadaptation et USLD : Unité de Soins de Longue Durée

Protection des données personnelles

Dans le cadre du dispositif de recueil des indicateurs de qualité et de sécurité des soins, la Haute Autorité de Santé (HAS) est amenée à collecter et utiliser des données personnelles indirectement nominatives de patients tirés au sort de manière aléatoire par les établissements de santé. La HAS est responsable du traitement de ces données. L'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH) est sous-traitant du traitement en tant qu'hébergeur des données collectées.

Pour en savoir plus : www.has-santé.fr

→ rubrique « indicateurs de qualité et de sécurité des soins en établissement de santé » → aspects réglementaires